

Ouverture du capital des laboratoires de biologie médicale : La Commission européenne tente un passage en force pour intimider les parlementaires français

Dans une semaine, les députés commenceront l'examen du projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires ». Une dernière chance pour les parlementaires français et les citoyens qu'ils représentent de défendre l'idée qu'ils ont de la santé en France, et de la biologie médicale en particulier. Dans sa forme actuelle, le texte de la réforme de la biologie médicale prévoit d'ouvrir entièrement le capital des laboratoires d'analyses médicales au monde de la finance et de traiter l'ensemble de la réforme par ordonnance, ce à quoi s'oppose la profession.

Par un courrier adressé aujourd'hui aux parlementaires, l'Intersyndicale des biologistes rappelle son opposition totale à une telle mesure. Pour marquer l'urgence de la situation, l'Intersyndicale a fait parvenir ce courrier à ses destinataires à l'intérieur d'une éprouvette.

Il s'agit pour les biologistes d'illustrer l'importance des analyses médicales dans la prise en charge des patients et de montrer que l'avenir de la biologie médicale et surtout la santé des Français sont désormais entre les mains des représentants de la Nation. En effet, 80 % des décisions médicales s'appuient sur les résultats d'analyses biologiques.

Dans ce courrier, l'Intersyndicale demande :

- La suppression de l'article 20 de la loi HPST, qui habilite le Gouvernement à adopter la réforme de la biologie médicale par ordonnance
- L'abandon total du projet d'ouverture du capital des laboratoires d'analyses médicales aux financiers non professionnels de santé.

L'Intersyndicale a mobilisé l'opinion et la profession, via une pétition qui a recueilli plus de 115 000 signatures (disponible sur www.lasanteauxencheres.fr). Un sondage BVA récent montre que 85 % des Français sont opposés à la prise de contrôle des laboratoires par des groupes financiers.

La majorité des Français reste attachée aux valeurs d'un système de santé avant tout basé sur la solidarité et la proximité, et non sur la seule rentabilité à court terme.

Le 29 janvier 2009¹, la Commission européenne a décidé de porter le sujet de la biologie médicale devant la Cour de justice des communautés européennes (CJCE), renvoyant le débat national sur l'ouverture du capital à l'issue de ce procès.

Le 16 décembre dernier, l'avocat général à la Cour de justice de Luxembourg, Yves Bot, dans ses conclusions sur des affaires similaires² avait rappelé la priorité de la santé publique sur d'autres considérations telles que la libre installation ou la libre concurrence. **Ainsi sont réaffirmées les compétences limitées de l'Union européenne en matière de santé et le libre choix de chaque Etat à organiser ces questions selon son propre modèle.**

Dans ces conditions, il devient encore plus légitime, tel que l'avaient demandé les représentants de l'Intersyndicale des biologistes, d'attendre les suites réservées par la CJCE avant de modifier le droit français dans ce domaine.

L'Intersyndicale appelle donc le Gouvernement et les parlementaires à prendre leurs responsabilités plutôt que d'invoquer des obligations européennes, en s'opposant à la « marchandisation » de notre système de santé.

Contact Presse

Gisèle Calvache - g.calvache@pressepapiers.fr

Tél : 01 46 99 69 69 – 06 18 35 87 40 / Fax : 01 46 99 69 68

¹ Décision de saisine de la Commission européenne

² Trois affaires en Allemagne et en Italie concernant la propriété des officines de pharmacie réservée aux pharmaciens exclusivement